



Héritage d'une maison "squattée"

Par **TAC**, le **15/08/2015** à **21:05**

Bonjour,

Je viens ici vous demander des conseils concernant la location d'une maison secondaire.

Je viens d'hériter d'une maison que je souhaite mettre en location mais cette maison est occupée depuis plus de cinq an par une personne de ma famille qui ne paye pas de loyer ni de taxe d'habitation. Elle s'y est installée sans l'accord du propriétaire de l'époque.

Maintenant que je suis propriétaire de cette maison occupée, quels sont mes droits ? Puis je lui demander un loyer tout de suite ou un préavis est à respecter? Puis je lui demander un loyer prenant effet à la date de la signature de l'acte de propriété ou c'est à la date à laquelle je l'informe?

Puis je lui demander de quitter les lieux (car des travaux sont à faire) ?

Je sais que des modifications de l'état initial de la maison ont été faites mais je pense que je n'ai rien à dire car cela a été fait avant signature de l'acte de propriété ?

Existe il un simulateur pour évaluer le montant du loyer?

Il y a t'il des professionnels que je peux consulter pour avoir des conseils de vive voix ?

En vous remerciant pour votre aide

TAC